



**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
FIXANT LA LISTE DES ANIMAUX NUISIBLES DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2020 DANS LE  
DÉPARTEMENT DE L'AUDE ET LEURS MODALITÉS DE DESTRUCTION**

direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
**Aude**

(Cette synthèse est à la disposition du public pendant une durée de trois mois à compter de sa publication)

Service  
Urbanisme  
Environnement du  
Développement du  
Territoire

**Contexte et objectifs du projet de décision :**

Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, et/ou pour assurer la protection de la flore et de la faune, et/ou pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles, et/ou pour prévenir des dommages importants à d'autres formes d'activités, le préfet détermine pour chaque saison cynégétique les espèces d'animaux nuisibles dans le département de l'Aude.

Unité :  
FORET  
BIODIVERSITE

Les animaux pouvant être classés nuisibles en application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement sont ceux appartenant au groupe 3 : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.

Le projet d'arrêté, mis à la consultation du public, a pour but de fixer la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 dans le département de l'Aude.

**Date et lieux de consultation :**

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, ce projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 7 au 27 juin 2019 inclus soit pendant 21 jours.

Le public pouvait faire valoir ses observations directement par adresse postale à la DDTM de l'Aude ou à l'adresse électronique suivante  
<mailto:ddtm-suedt-ufber@aude.gouv.fr>

**Réception des contributions :**

Aucune contribution ou observation n'a été reçue durant la phase de consultation.

horaires d'ouverture :  
8 h. 30 – 12 heures  
14 heures – 16 h.30 -  
16 heures le vendredi

**Synthèse des observations du public :**

Sans objet.

adresse:  
105 boulevard Barbès  
CS 40001  
11838 CARCASSONNE Cedex

**Prise en considération des observations du public :**

Sans objet.

téléphone :  
0468103100

courriel :  
[ddtm11@aude.gouv.fr](mailto:ddtm11@aude.gouv.fr)